



VISION DE L'AGRICULTURE BIO SELON NATURE & PROGRES

Pour une agriculture biologique authentique,
locale, solidaire & rémunératrice !



Table des matières

1. VALEURS ET MISSIONS DE NATURE & PROGRES	4
1.1. Comment définir Nature & Progrès ?.....	4
1.2. La mission de Nature & Progrès	4
1.3. La place de Nature & Progrès dans le paysage belge et wallon	4
1.4. Les valeurs et les principes défendus par Nature & Progrès	5
2. VISION DE L'AGRICULTURE BIO A 5 ET 10 ANS	7
2.1. La vision à 10 ans	7
2.2. La vision à 5 ans	8
3. LA CHARTE NATURE & PROGRES ET SES PRINCIPES	10
3.1. Présentation de la charte	10
3.2. Principes écologiques de la charte Nature & Progrès	11
3.3. Principes économiques de la charte Nature & Progrès	13
3.4. Principes sociaux de la charte Nature & Progrès.....	15

Depuis 50 ans, Nature & Progrès propose une voie alternative, fondée sur l'observation fine de la terre et du vivant, au modèle agricole dominant. En démontrant par la pratique qu'il était possible de produire autrement, sans recours aux pesticides chimiques de synthèse, ce mouvement pionnier a progressivement attiré l'attention sur les impacts invisibles mais profonds de ces substances : appauvrissement des sols, atteintes à la biodiversité et risques pour la santé humaine. C'est ainsi que l'essor de l'agriculture biologique, initiée et portée par ses acteurs, a contribué à faire émerger une prise de conscience collective des dangers liés aux pesticides.

Bien avant que les connaissances scientifiques formalisées sur les sols, les écosystèmes et les cycles naturels ne soient largement accessibles, les fondateurs et premiers membres de Nature & Progrès ont choisi une autre voie : celle d'une relation directe, sensible et respectueuse du vivant. Cette approche reposait sur l'expérience de terrain, le ressenti et l'intuition, nourris par l'observation patiente des sols, des plantes, des animaux et de leurs interactions. Sans attendre de validations académiques, des pratiques bénéfiques pour la fertilité des sols, la préservation de la biodiversité et l'équilibre des écosystèmes étaient déjà mises en œuvre. Il ne s'agissait pas d'appliquer des recettes, mais de développer une compréhension fine du vivant, construite au fil des saisons, des essais, des erreurs et des savoirs paysans transmis.

Cette dimension précurseur n'est pas un vestige du passé : elle demeure au cœur de l'identité de Nature & Progrès. Aujourd'hui encore, les producteurs et productrices de la mention cultivent cet « instinct de la terre », cette capacité à percevoir la vie qui pulse dans le sol, les cultures et les élevages. Cette relation intime au vivant, parfois difficilement mesurable ou formalisable, guide les décisions quotidiennes.

Cette sensibilité, loin de s'opposer aux avancées scientifiques, se complète désormais harmonieusement de leurs apports. Les analyses microbiologiques des sols, les recherches sur la régénération des écosystèmes, la compréhension des interactions symbiotiques ou encore des cycles biogéochimiques viennent aujourd'hui éclairer et confirmer des pratiques historiquement portées par Nature & Progrès. Dans cette logique, de nombreuses pratiques agricoles, largement mises en œuvre et dont l'efficacité fut prouvée sur le terrain, peinent pourtant encore à être reconnues : faute d'un appui scientifique formalisé, elles perdent en légitimité et pénalise l'intérêt commun.

Cette vision pionnière irrigue l'ensemble de la charte de Nature & Progrès et se concrétise dans son Système Participatif de Garantie (SPG), fondé sur l'échange, l'observation collective et la confiance. Elle invite chaque producteur, transformateur et consommateur à renouer avec cette sensibilité originelle : observer la terre comme un organisme vivant, reconnaître sa complexité et cultiver une relation juste et respectueuse avec le sol nourricier. Dans un monde où l'agriculture tend souvent à s'éloigner du vivant au profit de logiques industrielles et pécuniaires, Nature & Progrès réaffirme, avec plus de cinquante ans d'avance, que l'avenir passe par ce retour aux sources : une agriculture intuitive et sensible, enrichie par la science, au service de la terre, des écosystèmes et des communautés humaines. Cette vision est traduite d'un point de vue pratique dans le document « Guide des bonnes pratiques ».

1. VALEURS ET MISSIONS DE NATURE & PROGRES

1.1. Comment définir Nature & Progrès ?

Nature & Progrès est une association de consommateurs, jardiniers et producteurs, qui agissent au quotidien à leur niveau (« Pratiquer »), alimentés par des réflexions critiques sur la société (« Explorer »), qui s'associent pour « Agir » en vue d'une transition à l'échelle de la société, et qui (s') inspirent (« S'inspirer ») d'initiatives positives pour œuvrer à un monde meilleur.

Nature & Progrès est un mouvement social issu de l'agriculture paysanne qui agit pour que les citoyens aient accès à des solutions saines et soutenables : agriculture et alimentation biologiques, habitat durable, énergies renouvelables, cosmétiques, textiles, ...

Nature & Progrès est un acteur de changement qui affirme que la bio est la seule solution d'avenir pour répondre à des enjeux globaux (climat, biodiversité, santé du vivant, etc.), en permettant à des producteurs, artisans et collectifs locaux de travailler à partir de leur contexte local, en respectant l'équilibre naturel entre l'Humain et la Nature.

1.2. La mission de Nature & Progrès

L'association Nature & Progrès Belgique s'est donné comme mission :

- De promouvoir les principes¹ d'une agriculture et d'une alimentation biologiques, qui favorisent la robustesse du système de production, protègent la biodiversité, améliorent l'autonomie, refusent l'utilisation des intrants de synthèse et des OGM/NTG, en favorisant la consommation des aliments des producteurs locaux, en sensibilisant le public par une information basée sur la connaissance et l'expérience scientifique, et en influençant les politiques agricoles en faveur des pratiques agroécologiques les plus respectueuses de l'homme et de l'environnement.
- De construire des solutions concrètes et éprouvées, adaptées au territoire, pour les mettre à disposition d'acteurs conscients et volontaires, déterminés à agir ensemble face aux défis sanitaires, environnementaux, et aux enjeux de consommation.
- De faciliter l'implication de tous et la contribution de chacun au développement d'une société bio-responsable.

1.3. La place de Nature & Progrès dans le paysage belge et wallon

Nature & Progrès se distingue dans le paysage belge par son engagement passionné et diversifié en faveur de l'agriculture et de l'alimentation biologiques, mettant en avant ses bienfaits pour la santé humaine, l'environnement, l'autonomie des paysans et des consommateurs en contribuant à la souveraineté alimentaire. Sa vision holistique, ses projets, ses actions concrètes auprès des producteurs comme des consommateurs et son plaidoyer, en font un acteur clé en Wallonie dans le mouvement vers une agriculture plus respectueuse de l'Humain et de la Nature, plus robuste face aux divers changements, et un partenaire incontournable pour les autres acteurs qui agissent en faveur de l'agriculture biologique.

Le positionnement de Nature & Progrès dans le paysage belge et wallon se nourrit de sa connaissance des agroécosystèmes et des résultats expérimentaux de sa démarche

¹ Repris dans une Charte

scientifique. En effet, à travers de nombreuses initiatives, projets (tels que Wallonie Sans Pesticides et Plan BEE), Nature & Progrès vise à expérimenter, à développer et à diffuser des pratiques agricoles plus respectueuses de l'environnement, plus robustes, moins dépendantes de l'énergie fossile, mais aussi meilleures pour la santé des producteurs et des autres citoyens.

Grâce au **salon Festi'Valérian**e, à ses publications et autres outils média, sa librairie, sa présence sur les réseaux sociaux et à travers d'autres évènements et rencontres avec les producteurs et les consommateurs, Nature & Progrès sensibilise et informe le public sur les solutions alternatives et sur les avantages d'un mode de vie bio-responsable.

Que ce soit dans le domaine de l'alimentation, de l'habitat, de l'énergie, des textiles, etc, Nature & Progrès agit auprès d'un large public comme **acteur d'éducation permanente**, en sensibilisant les citoyens aux enjeux de consommation pour la protection de l'environnement, la préservation de la santé, le respect de la biodiversité et des ressources naturelles. L'association favorise le partage des savoirs en animant un réseau de producteurs, de consommateurs et de citoyens militant pour les mêmes valeurs. Par exemple, pour le jardinage et les techniques agricoles, elle prône des méthodes qui préservent ou améliorent la diversité des espèces végétales et animales, la fertilité des sols ou la robustesse des cultures face aux changements climatiques. Nature & Progrès s'adresse à un public conscient des limites du modèle agricole dominant et recherchant des solutions naturelles pour la protection des cultures.

L'association est active dans le plaidoyer au niveau européen, national et régional pour des politiques agricoles plus respectueuse de l'humain et de l'environnement, influençant positivement les décisions politiques en faveur de l'agriculture biologique. L'association mène des campagnes de sensibilisation ciblées, basées sur des faits, pour sortir des schémas individualistes et court-termistes en l'informant des conséquences sanitaires, économiques, sociales et environnementales.

1.4. Les valeurs et les principes défendus par Nature & Progrès

La communauté des producteurs et consommateurs se rassemblent autour de **5 valeurs fondamentales** défendues par Nature & Progrès :

- **Humanité** : La reconnaissance de la dignité de chaque être humain, en mettant en avant les relations humaines bienveillantes et solidaires, et en valorisant le respect mutuel et la justice sociale, notamment l'accès pour tous à une alimentation de qualité.
- **Autonomie** : La capacité pour les producteurs, transformateurs et consommateurs d'agir de manière indépendante, en prenant des décisions éclairées et responsables, et en favorisant des productions locales et des pratiques agroécologiques.
- **Respect** : L'attention portée à la préservation de la biodiversité, aux droits humains, au bien-être animal et à l'équilibre écologique, dans une démarche éthique et responsable à long terme
- **Solidarité** : Le renforcement des liens entre les membres de la communauté à travers le partage des connaissances, l'entraide et le soutien mutuel pour favoriser un développement durable et équitable.
- **Engagement** : L'implication active et continue dans la démarche écologique et solidaire, en adhérant aux principes énoncés dans la Charte de Nature & Progrès et en les mettant en pratique dans les actions quotidiennes.

Pour défendre ces valeurs, grâce à ses Chartes, Nature & Progrès engage ses membres à respecter les principes suivants :

1. Santé et Bien-être de tous
2. Respect de l'environnement
3. Autonomie
4. Robustesse
5. Innovation
6. Justice sociale
7. Conscientisation et implication
8. Solidarité et communauté

Ces principes s'alignent avec plusieurs Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies, tels que :

- ODD 2 : **Faim « Zéro »** : Assurer la souveraineté alimentaire et soutenir l'autonomie des agriculteurs.
- ODD 3 : **Bonne santé et bien-être** : Assurer la production de produits alimentaires de qualité, sûrs et sains, pour améliorer la santé des consommateurs.
- ODD 4 : **Éducation de qualité** : Sensibiliser et informer le public aux problématiques environnementales et sociétales.
- ODD 8 : **Travail décent et croissance économique** : Soutenir des systèmes de production et de commercialisation plus indépendants. Offrir des conditions de travail décentes et favoriser une répartition équitable des revenus.
- ODD 9 : **Industrie, innovation et infrastructure** : Encourager l'innovation et la recherche dans les pratiques agricoles durables.
- ODD 10 : **Inégalités réduites** : Soutenir l'équité et la justice sociale.
- ODD 11 : **Villes et communautés durables** : Protéger les paysages et les ressources naturelles. Renforcer les liens communautaires par des initiatives locales et des projets collectifs.
- ODD 12 : **Consommation et production responsables** : Promouvoir des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement. Conscientiser aux avantages de l'agriculture biologique et des pratiques agroécologiques.
- ODD 13 : **Lutte contre les changements climatiques** : Minimiser l'impact environnemental. Contribuer à la résilience face aux changements climatiques.
- ODD 14 : **Vie aquatique** : Bien que ce ne soit pas explicitement mentionné, le respect de l'environnement et la réduction des polluants peuvent indirectement soutenir cet ODD.
- ODD 15 : **Vie terrestre** : Protéger les écosystèmes, la biodiversité et les pollinisateurs.
- ODD 17 : **Partenariats pour la réalisation des objectifs** : Encourager la solidarité entre producteurs et consommateurs et renforcer les liens communautaires.

Le nombre d'ODD concernés démontre la vision holistique et la diversité des objectifs poursuivis par Nature & Progrès.

2. VISION DE L'AGRICULTURE BIO A 10 ET 5 ANS

2.1. La vision à 10 ans

2.1.1. Contexte et vision institutionnelle

La vision pour l'agriculture biologique en Région Wallonne s'inscrit dans la vision générale de l'agriculture à 10 ans telle qu'elle est développée et discutée par les sources institutionnelles, par divers experts du secteur² et présentée dans l'Article 1 du Code Wallon de l'Agriculture et à la définition qu'il donne de l'agriculture écologiquement intensive³.

A en croire ces sources, l'accent sera mis sur des pratiques agricoles durables qui pré servent les ressources naturelles, notamment l'eau et les sols, réduisent les émissions de gaz à effet de serre et favorisent la biodiversité. Cela inclut la promotion de l'agroécologie, la suppression de l'usage des pesticides, engrains et autres intrants chimiques, la vulgarisation des méthodes alternatives (basées sur les services écosystémiques), l'encouragement des rotations culturales et des cultures de couverture.

Un soutien accru sera apporté aux agriculteurs pour les aider à transitionner vers des pratiques respectueuses des ressources naturelles et pour assurer la viabilité économique de leurs exploitations. Les circuits courts, où la commercialisation des productions agricoles est maîtrisée par le producteur, et la consommation de produits locaux seront encouragés pour renforcer les liens entre producteurs et consommateurs, réduire l'empreinte carbone liée aux transports, et soutenir l'économie locale. Une attention particulière sera accordée au bien-être animal et à la qualité des produits agricoles.

En résumé, à en croire ces sources, la vision de l'agriculture wallonne dans les dix prochaines années serait celle d'un secteur plus durable, innovant, résilient et axé sur la qualité, avec un soutien fort aux agriculteurs pour les accompagner dans cette transition. Cependant, au rebours des souhaits précédemment énoncés, on note que les décideurs politiques wallons et les organisations syndicales ne comptent pas renoncer à poursuivre dans le soutien d'une « agriculture compétitive et performante » (donc intensive) en recommandant l'intégration de nouvelles technologies (drones, capteurs, sondes, ...) et autres innovations, en faisant la promotion de l'« agriculture de précision », des outils numériques pour la gestion des exploitations, et de solutions innovantes pour l'irrigation et la gestion des sols.

2.1.2. La vision à 10 ans de Nature & Progrès

Les producteurs et consommateurs membres de NP seront satisfaits si, au vu du déni actuel, dans 10 ans le **constat est enfin admis que l'agriculture conventionnelle basée sur l'emploi massif d'intrants est dans une impasse économique, sociale, écologique et agronomique** : coût de l'énergie et des engrains plus rares, résistance des ravageurs aux pesticides, pollution du milieu, de l'air et des eaux par les engrains et les pesticides, retrait de nombreuses molécules jugées trop

² Voir notamment : Plan stratégique wallon pour le développement rural (PSDR) ; documents et plans stratégiques relatifs à la PAC, élaborés en collaboration avec l'Union Européenne ; rapports parlementaires ; notes de Bio Wallonie, des organisations agricoles, d'experts issus des centres de recherche et universités.

³ Une "agriculture écologiquement intensive" : agriculture qui s'appuie sur les processus et fonctionnalités écologiques pour produire sans compromettre l'aptitude du système à maintenir sa propre capacité de production et qui cherche à utiliser les fonctions des écosystèmes, les processus écologiques, l'information et le savoir pour minimiser les intrants et remplacer les intrants synthétisés chimiquement.

néfastes pour la santé et l'environnement, effet retour de la perte de biodiversité, coût croissant des denrées alimentaires, augmentation des maladies chroniques, etc⁴. Cela devrait induire les décideurs politiques à se tourner vers un autre modèle plus vertueux offrant une alternative crédible pour la Région Wallonne : l'agriculture biologique.

- En Région Wallonne, soutenue enfin par les pouvoirs publics et souhaitée par les citoyens, elle occupera une part significative des terres agricoles, avec au moins 40% de la surface agricole utile convertie au bio et 20% en transition. Cette transformation de notre espace agricole renforcera la résilience des producteurs face aux conséquences des changements climatiques, grâce à la mise en œuvre de pratiques agroécologiques, telles que l'association et la rotation des cultures, l'agroforesterie, la conservation des sols, techniques qui amélioreront la capacité d'adaptation des écosystèmes agricoles les rendant plus robustes.
- Les agriculteurs bénéficieront de prix équitables pour leurs produits, soutenus par des politiques favorables et des incitations financières.
- Sur le plan économique, l'essor de l'agriculture biologique créera de nouvelles opportunités d'emploi dans le secteur agricole (+10%) et dans les industries associées, telles que la transformation alimentaire et la distribution.
- La transformation locale des produits et la vente en circuits courts seront privilégiées, renforçant ainsi l'économie locale et la résilience des communautés rurales en ramenant le bénéfice de l'activité économique dans les fermes et non dans les industries agro-alimentaires.
- Grâce à l'autonomie, à la transformation, à la diversification des productions et à la vente directe, le revenu des agriculteurs sera plus élevé et plus équitable, permettant la survie des petites exploitations familiales et le maintien des emplois dans le secteur agricole.
- La biodiversité sera nettement améliorée, et l'utilisation des pesticides de synthèse sera drastiquement réduite en Région Wallonne tendant vers l'exception et le « zéro phyto » à l'horizon 2040, avec l'interdiction des substances les plus nocives pour la santé et pour les pollinisateurs.
- La santé des consommateurs bénéficiera également de la suppression de l'exposition aux produits chimiques de synthèse et d'une augmentation de la disponibilité de produits alimentaires sains et nutritifs.
- L'éducation et la sensibilisation auront créé une population informée et engagée, soutenant activement les produits biologiques et les politiques agricoles durables, favorisant ainsi une croissance économique durable et une demande accrue pour les produits bio.
- Ces efforts conjugués feront de la Wallonie un leader en matière d'agriculture biologique en Europe, avec une production respectueuse de l'environnement, économiquement viable et socialement équitable.
- La population wallonne a accès à une alimentation biologique en termes de diversité d'offre, de prix et de facilité d'achat (pratique)

2.2. La vision à 5 ans

2.2.1. Contexte

Durant les 5 prochaines années, le contexte politique ne sera pas favorable au soutien de l'agriculture biologique. Au contraire, sous la pression des lobbies, les pouvoirs publics tendront à privilégier un modèle d'agriculture intensive malgré les mises en garde des scientifiques sur les conséquences d'un tel choix. Cependant les effets négatifs (perte de biodiversité, destruction des pollinisateurs, pollution, surproduction et compétition accrue sur les marchés) ne tarderont pas à

⁴ Selon Olivier Hamant (2023), au 21^{ème} siècle le progrès résidera dans des incrément de robustesse du système agricole (ce que permettent l'agroécologie et donc l'agriculture biologique) et non de performance. Dans un contexte fluctuant il est préférable d'avoir parfois des productions moindres mais stables.

miner les efforts de productivité. Les coûts directs (achat des intrants et des semences) et indirects (effets sur la santé publique des maladies chroniques ; protection des zones de captage et assainissement des eaux) ne feront qu'augmenter rendant le modèle agricole de moins en moins rentable pour beaucoup de producteurs, de plus en plus fragile face aux changements de l'environnement et les charges insupportables pour les citoyens. La réalité économique imposera de revoir la direction à privilégier en matière d'agriculture dont la valeur ajoutée ne dépassera plus 0,5% du PIB.

2.2.2. La vision à 5 ans de Nature & Progrès

Au terme des cinq prochaines années, la superficie dédiée à l'agriculture biologique la Région Wallonne atteindra environ 15 à 20% de la surface agricole utile⁵, mais les perspectives de croissance du secteur seront faveur de ce type d'agriculture, moins gourmande en intrants, plus autonome et plus rémunératrice. Les initiatives comme Wallonie Sans Pesticides et Plan BEE auront démontré qu'une réduction substantielle de l'utilisation des pesticides, avec des alternatives écologiques, est possible.

- Ce changement d'orientation contribuera à la résilience face aux changements climatiques, en augmentant la capacité des systèmes agricoles à résister aux événements climatiques extrêmes et à séquestrer le carbone.
- Les agriculteurs biologiques bénéficieront de soutiens accrus, tant financiers que techniques, et la demande pour les produits bio continuera de croître grâce à des campagnes de sensibilisation efficaces.
- Sur le plan économique, les exploitations agricoles biologiques deviendront plus viables et attractives grâce à une augmentation de la rentabilité et à des coûts de production réduits à long terme.
- Les politiques agricoles régionales seront réorientées pour favoriser davantage les pratiques durables et la transition vers le bio, offrant des subventions et des aides financières spécifiques.
- La santé des consommateurs sera améliorée grâce à une offre alimentaire plus saine et exempte de résidus de pesticides, ce qui réduira les coûts de santé publique associés aux maladies liées à l'alimentation.
- En outre, l'économie locale bénéficiera de la création d'emplois et de la stimulation des marchés locaux, renforçant la résilience économique des communautés rurales et urbaines.

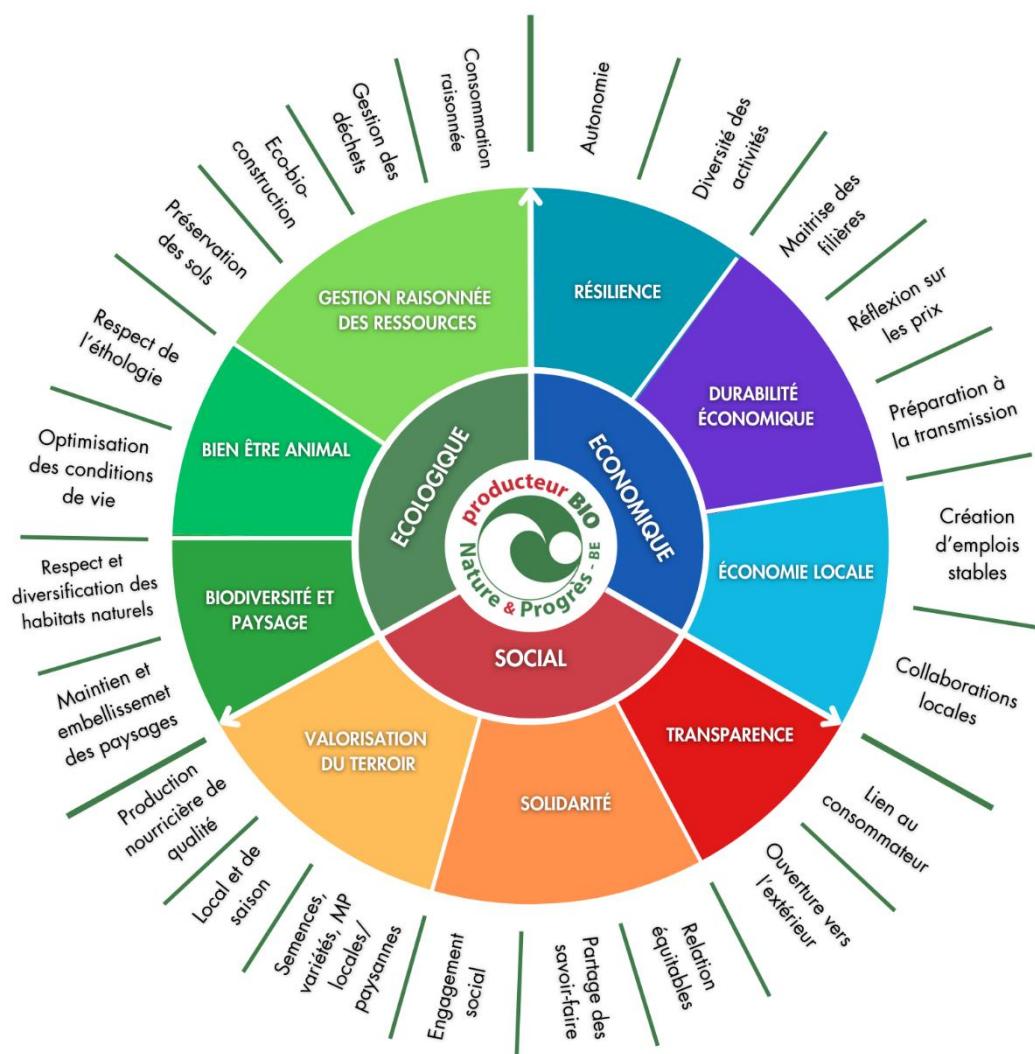
⁵ Selon Bio Wallonie, l'objectif serait d'atteindre 30% de la SAU en agriculture biologique d'ici 2030

3. LA CHARTE NATURE & PROGRES ET SES PRINCIPES

3.1. Présentation de la charte

La charte est le **socle de la mention** des producteurs de Nature & Progrès. En Belgique, tous les producteurs et transformateurs engagés dans la mention sont **certifiés bio** : ce label constitue une base incontournable, à partir de laquelle s'ajoutent et se déploient les principes spécifiques portés par la charte. Celle-ci vise à minima à répondre aux objectifs généraux et aux principes fondamentaux de la **réglementation européenne sur l'agriculture biologique** (articles 4 et 5 du Règlement 2018/848), tout en intégrant des dimensions essentielles qui forment l'identité de Nature & Progrès : **le respect de l'environnement, la justice sociale et la solidarité économique**.

Pensée comme un mandala ouvert, la charte n'est pas un cadre rigide, mais un ensemble de principes vivants, **conçus pour être appropriés par chacun selon ses moyens, son contexte et ses ambitions**. Elle encourage une progression continue, une mise en cohérence et une recherche de sens plutôt qu'une simple conformité.



3.2. Principes écologiques de la charte Nature & Progrès

3.2.1. Préservation de la biodiversité et des paysages

Maintien et embellissement des paysages

Observer et apprécier les efforts mis en place pour la conservation, la qualité et la valorisation du paysage naturel environnant :

- Présence et état d'éléments paysagers caractéristiques du terroir (haies, vergers haute-tige, alignements d'arbres, prairies, mares, talus, bosquets...).
- Cohérence et continuité du maillage paysager à l'échelle de la parcelle et de son environnement proche.
- Qualité de l'insertion du bâti agricole dans le paysage (implantation, volumes, intégration visuelle).
- Efforts d'entretien respectueux du paysage (gestion des haies, fauche différenciée, limitation de l'artificialisation).

Respect et diversification des habitats naturels

Apprécier les mesures mises en place pour favoriser la biodiversité fonctionnelle et la diversité des milieux naturels, à l'échelle de la parcelle et du paysage :

- Diversité et qualité des habitats naturels présents (haies, bandes enherbées, prairies permanentes, zones humides).
- Mesures de maintien et de création d'habitats spécifiques favorables à la faune et à la flore (haies diversifiées, mares, bandes fleuries, jachères écologiques).
- Installation et gestion d'infrastructures favorisant les auxiliaires (nichoires, perchoirs à rapaces, gîtes à chauves-souris, hôtels à insectes).

3.2.2. Bien être animal

Optimisation des conditions de vie

Évaluer la qualité des installations et des conditions de vie mises à disposition des animaux afin de garantir et d'optimiser leur bien-être physique et sanitaire :

- Description et qualité des espaces de vie intérieurs (surface disponible, litière, ventilation, luminosité, propreté).
- Présence et diversité d'infrastructures favorisant le confort et l'activité des animaux (aires de repos, zones d'exercice, enrichissements du milieu).
- Description et accessibilité des espaces de vie extérieurs (parcours, pâturages, courlettes), y compris la qualité des sols et la gestion du piétinement.
- Accès permanent à un abri adapté aux conditions climatiques et à une eau potable propre et en quantité suffisante.

Respect de l'éthologie

Vérifier que les animaux ont la possibilité d'exprimer leurs comportements naturels propres à l'espèce et au stade de développement :

- Aménagements spécifiques permettant l'expression des comportements naturels (ex. zones de fouissement pour les porcs, perchoirs pour les volailles, pâturage pour les ruminants).
- Organisation des lots et gestion sociale respectant les besoins comportementaux (taille des groupes, stabilité, hiérarchie).
- Mise en place de méthodes d'élevage adaptées et innovantes favorisant le bien-être (ex. élevage du veau au pis, limitation et atténuation des interventions traumatisantes).

- Pratiques d'élevage limitant le stress, la contention et les mutilations, et favorisant une relation homme-animal respectueuse.

3.2.3. Gestion raisonnée des ressources

Préservation de la qualité des sols

Discuter et apprécier les pratiques mises en œuvre pour préserver la fertilité biologique, physique et chimique des sols :

- Diversité et cohérence des rotations culturales, y compris l'alternance des familles de cultures.
- Pratiques culturales favorisant la vie du sol (couverture du sol, limitation du tassemement, gestion des résidus).
- Nature, forme et origine des apports de matière organique (composts, fumiers, amendements organiques).
- Type et intensité du travail du sol (labour, travail superficiel, non-labour) et adaptation aux contextes pédoclimatiques.
- Recours ou non à des engrains verts et intercultures, diversité des espèces utilisées.
- Raisonnement et limitation des traitements phytosanitaires

Raisonnement de la consommation en énergie fossile et en eau

Évaluer les mesures mises en place pour réduire la consommation d'énergie fossile et d'eau dans les activités de production et de transformation :

- Estimation ou suivi des consommations annuelles d'énergie et d'eau.
- Mise en place de systèmes de production d'énergie renouvelable (photovoltaïque, biomasse, solaire thermique, etc.).
- Choix de méthodes de production et de transformation sobres et raisonnées (organisation du travail, équipements adaptés, mutualisation).
- Qualité de l'isolation des bâtiments et optimisation des installations techniques.
- Dispositifs de récolte et de stockage de l'eau de pluie.
- Pratiques culturales favorisant la rétention et l'infiltration de l'eau dans les sols

Gestion des déchets

S'assurer de l'existence d'une réflexion globale sur la réduction, la valorisation et la gestion des déchets générés par les activités agricoles et de transformation :

- Typologie des déchets produits (organiques, plastiques, emballages, déchets spécifiques) et filières de gestion associées.
- Mesures mises en place pour réduire la production de déchets à la source.
- Recours à des matériaux recyclés ou réemployés et intégration de logiques d'économie circulaire.
- Choix des emballages utilisés (réduction, recyclabilité, consigne).
- Développement de la vente en vrac et acceptation de contenants apportés par les consommateurs lorsque c'est possible.

Éco-bio-construction

Amener à la réflexion sur les matériaux et les techniques utilisés lors de constructions ou de rénovations :

- Utilisation de matériaux naturels, locaux et/ou à faible impact environnemental (bois, terre, chaux, paille, isolants biosourcés).
- Méthodes de construction ou de rénovation favorisant la durabilité, la sobriété énergétique et

- la santé des occupants.
- Prise en compte du cycle de vie des matériaux et de la réversibilité des bâtiments.

3.3. Principes économiques de la charte Nature & Progrès

3.3.1. Résilience

Autonomie

Évaluer le niveau d'autonomie matérielle, économique et décisionnelle des producteurs, en lien avec leur capacité de résilience face aux aléas économiques, climatiques et logistiques :

- Liste des activités gérées en autonomie au sein de la ferme ou de l'atelier (production, transformation, stockage, commercialisation, logistique).
- Activités partiellement ou totalement sous-traitées et raisons de ce recours.
- Parc de machines et d'équipements possédés, partagés ou loués, et dépendance aux prestataires externes.
- Nature et volume des achats externes (intrants agricoles, ingrédients annexes, énergie, emballages).
- Degré de dépendance vis-à-vis des marchés mondiaux et capacité d'adaptation en cas de rupture d'approvisionnement.
- Part d'autonomie dans les débouchés commerciaux (vente directe, circuits courts, contrats locaux).
- Statut de propriété ou de location des terres et bâtiments, et stabilité foncière associée.

Diversité des activités

Appréhender la résilience économique et sociale de la structure en cas de crise, ainsi que sa contribution à la diversité nourricière du territoire :

- Diversité des productions agricoles (espèces, variétés, élevages) et des activités de transformation.
- Complémentarité des activités au sein de la structure (production, transformation, accueil, pédagogie, services).
- Existence d'activités secondaires ou saisonnières contribuant à la stabilité économique.
- Capacité d'adaptation des productions aux évolutions climatiques, économiques ou sociétales.
- Contribution à l'offre alimentaire locale et à la diversité des produits disponibles sur le marché de proximité.

3.3.2. Durabilité économique

Maîtrise des filières

S'assurer que les producteurs sont parties prenantes des décisions prises en amont et en aval de leur filière, et qu'ils entretiennent des liens solides avec les autres maillons :

- Forme juridique et organisation de l'entreprise (individuelle, collective, coopérative, association).
- Degré d'implication dans les choix liés aux approvisionnements, à la transformation et à la commercialisation.
- Qualité des relations avec les fournisseurs, partenaires, collaborateurs et prestataires.
- Liste et diversité des circuits de vente utilisés.
- Part des circuits courts et de la vente directe dans le chiffre d'affaires.
- Nature des liens avec les revendeurs (relation directe, contrats, négociation des prix, stabilité des débouchés).

Réflexion sur les prix

Amener une réflexion critique et transparente sur les prix pratiqués, et pour les transformateurs en particulier, sur l'équité du prix d'achat des matières premières :

- Modalités de fixation des prix d'achat et de vente (coûts de production, concertation, contrats, prix imposés ou négociés).
- Prise en compte du temps de travail, des investissements et des risques dans la construction des prix.
- Adéquation des prix pratiqués avec le marché local et les capacités des consommateurs.
- Pour les transformateurs : attention portée à la juste rémunération des producteurs fournisseurs.
- Existence d'une réflexion sur la transparence des prix et leur compréhension par les clients.

Préparation à la transmission

Attirer l'attention des producteurs sur l'anticipation de l'avenir de l'activité et la nécessité d'intégrer les évolutions et investissements dans une perspective de durabilité économique :

- Existence d'une réflexion globale sur la durabilité économique à moyen et long terme.
- Projets envisagés pour l'évolution de l'activité (diversification, adaptation des volumes, investissements).
- Anticipation des besoins en formation, en transmission de savoir-faire ou en adaptation des outils.
- Lorsque la cessation d'activité est proche : réflexion sur les perspectives de reprise (familiale ou hors cadre familial).
- Actions mises en place ou envisagées pour faciliter la transmission (progressivité, accueil de stagiaires, partenariats).

3.3.3. Développement de l'économie locale

Création d'emplois stables

Mettre en évidence le rôle de l'agriculture biologique dans la création d'emplois et s'assurer de la qualité et de la stabilité des emplois proposés :

- Volume et répartition de la main-d'œuvre (familiale, salariée, saisonnière).
- Types de contrats proposés (CDI, CDD, contrats saisonniers, temps plein/partiel).
- Ancienneté et stabilité des employés au sein de la structure.
- Conditions de travail et organisation du temps de travail.
- Efforts réalisés pour maintenir ou renforcer l'emploi local et durable.

Collaborations locales

Promouvoir l'intégration du système alimentaire dans le tissu économique local, et renforcer les dynamiques de coopération territoriale :

- Collaborations avec d'autres producteurs, artisans ou transformateurs locaux.
- Partenariats avec des structures locales (coopératives, associations, magasins de producteurs, collectivités, groupements d'achats).
- Échanges de biens, de services ou de savoir-faire (entraide, mutualisation de matériel, coproductions).
- Participation à des dynamiques collectives ou réseaux territoriaux.

3.4. Principes sociaux de la charte Nature & Progrès

3.4.1. Transparence

Lien au consommateur

Encourager le maintien d'un lien direct, régulier et transparent avec les citoyens, afin de renforcer la confiance des consommateurs et de stimuler une réflexion continue des producteurs sur leurs pratiques :

- Part de la vente directe et des circuits courts dans la commercialisation.
- Diversité des points de contact avec les consommateurs (marchés, magasin à la ferme, paniers, AMAP/GASAP).
- Participation à des salons, foires, événements ou actions de sensibilisation.
- Outils et méthodes de communication mis en place (échanges directs, affichage, supports pédagogiques, communication numérique).

Ouverture vers l'extérieur

Promouvoir la transparence à tous les niveaux de l'activité et encourager l'ouverture vers la société, au-delà du cadre strict de la production :

- Organisation de portes ouvertes, visites de ferme ou d'atelier, chantiers participatifs.
- Accueil de publics variés (consommateurs, écoles, stagiaires, groupes associatifs).
- Réponse aux sollicitations externes (demandes de visites, interviews, partenariats, projets collectifs).
- Participation à des dynamiques citoyennes, éducatives ou culturelles liées à l'alimentation et à l'agriculture.

3.4.2. Solidarité

Relations équitables

Au-delà de la seule question des prix, mettre en évidence des relations professionnelles fondées sur l'équité, le respect et la centralité de l'humain, tant avec les collaborateurs qu'avec les partenaires commerciaux :

- Nature des relations commerciales et professionnelles entre les différents acteurs de la filière (transparence, dialogue, stabilité).
- Type de management et modes de gouvernance (hiérarchiques, participatifs, collectifs).
- Place accordée au bien-être au travail (conditions de travail, reconnaissance, écoute, équilibre vie professionnelle/vie privée).
- Existence de pratiques favorisant la justice sociale et le respect mutuel au sein de l'équipe.

Partage des savoir-faire

Évaluer la contribution des producteurs et/ou transformateurs à la création, à la transmission et à la diffusion de savoirs et de savoir-faire collectifs :

- Participation à des formations, colloques, journées techniques ou événements de partage de connaissances.
- Accueil et accompagnement de stagiaires, apprentis ou porteurs de projets.
- Transmission active des méthodes de production et de transformation (échanges entre pairs, démonstrations, publications).
- Contribution à des réseaux professionnels, associatifs ou de recherche-action.

Engagement social

Discuter de l'intégration du système alimentaire dans le tissu social local et dans les dynamiques d'économie solidaire :

- Implication dans des initiatives ou mouvements à vocation sociale, citoyenne ou environnementale.
- Investissement d'une partie des bénéfices dans des objectifs sociaux ou collectifs.
- Actions menées avec ou en faveur de publics précaires ou marginalisés (accessibilité alimentaire, prix solidaires, dons, partenariats).
- Participation à des projets de réinsertion sociale, d'insertion socioprofessionnelle ou d'éducation populaire.

3.4.3. Valorisation du terroir

Semences, variétés et matières premières locales/paysannes

Promouvoir des choix cultureaux et de production qui renforcent l'autonomie paysanne, la biodiversité cultivée et qui ne favorisent pas l'appropriation du vivant par l'agro-industrie :

- Provenance des semences et plants (paysannes, reproductibles, locales).
- Recours ou non à des semences hybrides F1 et justification de ces choix.
- Niveau d'autonomie dans la production et la conservation des semences.
- Choix de variétés adaptées au terroir, à la saison et aux systèmes de production biologiques.
- Provenance des matières premières utilisées (locales, paysannes, biologiques).
- Mise en avant de matières premières ou productions spécifiques du territoire (variétés anciennes, AOP, indications géographiques).

Local et de saison

S'assurer que les productions et transformations sont en cohérence avec le terroir local et la saisonnalité naturelle :

- Recours ou non à des pratiques de forçage ou d'artificialisation des cycles naturels.
- Origine géographique des matières premières et cohérence avec l'ancre territorial.
- Zone de commercialisation des produits et adéquation avec la logique de proximité.
- Recours ou non à la congélation ou à des techniques de conservation permettant la vente hors saison, et justification de ces pratiques.
- Capacité à valoriser la saisonnalité dans l'offre proposée et la communication aux consommateurs.

Production nourricière de qualité

Vérifier que les productions sont réellement alimentaires et issues de méthodes de production, de transformation et de conservation garantissant une haute qualité nutritive :

- Choix du moment de récolte en lien avec la maturité et la qualité nutritionnelle des produits.
- Modes de traitement et de préparation des matières premières limitant les pertes nutritives.
- Méthodes de transformation et de cuisson respectueuses des aliments.
- Recours à des recettes simples et spécifiques mettant en valeur les matières premières.
- Utilisation ou non d'additifs, auxiliaires technologiques ou ingrédients superflus.